

4 Life France



Votre solution d'assurance vie sur mesure

Aujourd'hui, un investisseur averti a accès à un très large panel de placements financiers. L'assurance vie vous permet, en un seul produit, de satisfaire simultanément trois objectifs : préserver, gérer et transmettre son patrimoine dans des conditions juridiques et fiscales privilégiées.

Une solution flexible

Votre contrat 4 Life France est modulable. Vous déterminez sa durée en fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs. Vous pouvez effectuer des versements et les ventiler à votre convenance. Le contrat laisse une grande souplesse dans la fixation des montants des versements (avec un minimum) et leur fréquence. Vous pouvez adapter votre choix d'investissements à l'évolution de vos projets et de votre situation personnelle. Vous procédez aux arbitrages entre les différents supports lorsque vous le jugez opportun. Enfin, vous disposez à tout moment des avoirs de votre contrat, par rachat partiel ou total.

Un choix exceptionnel de supports financiers

Pour satisfaire au mieux vos souhaits d'investissement, 4 Life France vous permet d'accéder à une gamme complète de supports dans un univers évolutif. Ainsi, vous réalisez un investissement totalement sur mesure.

La sécurité des formules à taux garantis

Trois options à taux garanti vous sont proposées afin d'assurer à vos capitaux une performance à l'abri des risques de fluctuation des marchés. Vous pouvez même percevoir, selon la formule que vous avez sélectionnée, une participation aux bénéfices en fin d'année.

Le choix des supports en unités de compte

4 Life France vous donne accès à une large sélection de supports (FCP, SICAV...). Celle-ci vous ouvre un choix d'investissement exceptionnel en termes de classe d'actifs, de zones géographiques, de styles de gestion et de secteurs d'activité. Vous pouvez ainsi répondre à l'ensemble de vos objectifs de placement et diversifier votre investissement.

Le sur mesure du « fonds dédié »

Selon le montant que vous souhaitez investir, vous pouvez accéder à une gestion discrétionnaire. Un ou plusieurs fonds internes dédiés sont créés exclusivement pour vous.

Seuls vos versements y sont investis. Vous définissez, en étroite collaboration avec votre conseiller, la politique d'investissement qui vous convient. Celle-ci est alors appliquée par des gestionnaires financiers de renom sélectionnés par IWI, conformément aux règles d'investissements définies par l'autorité de contrôle luxembourgeoise et dans le strict respect de la politique d'investissement que vous avez définie.

Un outil d'optimisation

Du point de vue fiscal, dès lors que le souscripteur n'est pas résident luxembourgeois, le Luxembourg ne taxe pas les primes d'assurance vie, ni les gains en capital réalisés lors

du rachat ou à l'expiration d'un contrat d'assurance vie, ni le capital versé en cas de décès aux bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie.

Il est également possible de faire jouer les conventions de non-double imposition conclues par le Luxembourg en matière d'imposition directe. Les actifs sous-jacents étant la propriété de l'assureur - lequel est assujéti à la fiscalité luxembourgeoise - ils bénéficient, en principe, des conventions fiscales tendant à éviter la double-imposition, lorsque celles-ci prévoient des réductions ou exonérations de retenue à la source

ou encore la récupération des crédits d'impôt.

Une protection optimale

Dans le contexte actuel de crise et de volatilité des marchés, le souci premier d'un investisseur est la préservation de ses avoirs. Le régime luxembourgeois de protection des avoirs placés en assurance vie, communément appelé « **Triangle de sécurité** », est un système de protection unique en Europe. Ce régime repose sur la séparation des avoirs de la compagnie de ceux représentatifs des avoirs de sa clientèle. L'autorité de contrôle du secteur des assurances, le **Commissariat Aux Assurances (CAA)** effectue un contrôle trimestriel de l'équilibre entre les engagements de la compagnie d'assurance envers ses clients et les actifs représentatifs de ces engagements. Le souscripteur est **créancier de premier rang** sur les actifs représentatifs des provisions techniques.

Private Insurance Center

IWI met à votre disposition une offre de services haut-de-gamme. Un panel d'experts francophones spécialisés sur le marché français - juristes, fiscalistes ou encore wealth planners - sont à votre écoute. Leur expérience et la veille qu'ils effectuent permettent de prendre en compte votre situation dans toutes ses composantes particulières afin d'optimiser la transmission de votre patrimoine. Vous disposez d'une expertise unique et d'un accompagnement à chaque étape importante.

IWI a développé 4 Life France, un contrat d'assurance vie conforme au droit français qui exploite l'ensemble des opportunités de gestion offertes par la législation luxembourgeoise. Ainsi, les résidents fiscaux français accèdent au sur mesure et à la sécurité d'une assurance vie luxembourgeoise.



Les atouts de 4 Life France

- Une solution all-in-one qui permet de combiner les supports à taux garanti, les fonds externes, les fonds internes collectifs et d'accéder aux fonds internes dédiés.
- 4 Life France est également décliné en contrat de capitalisation (« 4 Life France Capitalisation »).
- La documentation précontractuelle et contractuelle des deux versions du produit a été validée par le cabinet d'avocats français Granrut.
- Une grande flexibilité : choix des devises, liberté d'effectuer des versements, modification de la répartition de vos investissements entre les supports, disponibilité des avoirs.
- L'accès à la gestion discrétionnaire grâce aux fonds internes dédiés.
- Un service personnalisé pour répondre à vos besoins spécifiques.
- L'expérience et le professionnalisme de spécialistes du marché français.
- La sécurité du Luxembourg en matière d'assurance vie.
- Un cadre réglementaire et fiscal neutre.
- La libre désignation des bénéficiaires et la possibilité de modifier ce choix à tout moment et sans frais (sous conditions).
- Un contrat dont la qualité a été reconnue par le magazine français Gestion de Fortune (Oscar 2014 du meilleur contrat d'assurance vie de droit luxembourgeois).

La Libre Prestation de Services

IWI propose ses solutions aux ressortissants français dans le cadre de la Libre Prestation de Services. Ce régime date de la 3^{ème} Directive européenne (1994) et autorise toute compagnie d'assurance agréée dans un pays de l'Union européenne (UE) à commercialiser ses produits dans tous les autres pays de l'UE sans avoir à y ouvrir de filiale. Ainsi, un ressortissant français, qu'il soit résident ou expatrié dans un pays de l'Espace Economique Européen peut souscrire un contrat d'assurance vie auprès d'un assureur implanté dans un autre pays de l'EEE.

A propos de IWI International Wealth Insurer

IWI International Wealth Insurer S.A. est une compagnie d'assurance vie luxembourgeoise créée en 1992 et spécialisée dans les solutions de Wealth Insurance pour une clientèle internationale fortunée.

Concentrée sur l'élaboration de solutions sur mesure et le service aux partenaires, IWI s'appuie sur un savoir-faire et une expertise pour délivrer des solutions pérennes à ses clients. L'offre de IWI s'adresse aux professionnels de la gestion et de la structuration patrimoniale au Luxembourg, en Suisse, en France, en Belgique et en Italie.

IWI est membre de l'Association des Compagnies d'Assurances du Luxembourg (ACA) et, à ce titre, s'engage aux meilleures pratiques au sein de la profession. IWI a signé la **Charte de qualité** sur l'assurance dès mai 2013.

Pour de plus amples informations sur IWI, veuillez consulter le site www.iwi.lu

L'essentiel

Type de contrat

4 Life France est un **contrat d'assurance vie individuel** adossé à des supports à taux garanti et/ou à des supports en unités de compte.

Clientèle

Résidents français

Supports

- Supports à taux garanti
- Fonds externes
- Fonds internes collectifs
- Fonds internes dédiés

Type de versement

Les versements sont libres.

Devise des versements

EUR, USD, GBP, CHF et toute autre devise préalablement acceptée par IWI.

Montant des versements

- Versement initial : à partir de 250 000 € ou contre-valeur dans une autre devise
- Versement complémentaire : à partir de 7 500 € ou contre-valeur dans une autre devise
- Minimum par support : 5 000 € ou contre-valeur dans une autre devise

Disponibilité des avoirs

Les avoirs sont disponibles à tout moment, à compter de l'expiration du délai de renonciation.

Durée du contrat

Le contrat est à durée déterminée ou viagère au choix du souscripteur, en fonction de ses objectifs.

© 2014 • IWI International Wealth Insurer

La présente brochure commerciale est remise à des fins d'information uniquement et ne constitue ni un conseil ni une sollicitation à vendre ou acheter un produit d'assurance et/ou de fonds d'investissement. Les informations diffusées dans la présente brochure, sont données à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle, ni de conseil juridique, comptable ou fiscal. Ces informations ne valent que pour le moment où elles ont été données et sont publiées sans aucun engagement quant à leur caractère exhaustif, précis et actuel. Ces informations n'ont pas la vocation de se substituer aux connaissances et compétences de leur utilisateur et doivent donc être utilisées uniquement avec les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. IWI International Wealth Insurer ne peut être tenue responsable vis-à-vis de l'utilisateur de ces informations et de leurs conséquences directes et indirectes.

Ces informations sont exclusivement destinées à leur utilisateur et ne peuvent être transmises, reproduites ou vendues à des tiers, sous quelle que forme que ce soit, sans l'accord écrit préalable de IWI International Wealth Insurer.